

RCS : ROANNE Code greffe : 4201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROANNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1971 B 00078 Numéro SIREN : 407 180 785 Nom ou dénomination : SEIGNOL

Ce dépôt a été enregistré le 03/04/2019 sous le numéro de dépôt 809

Greffe du tribunal de commerce de ROANNE



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 03/04/2019

Numéro de dépôt : 2019/809

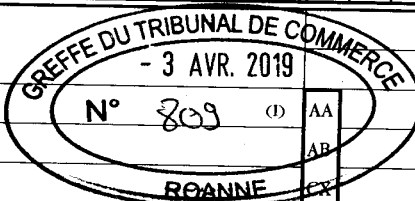
Déposant :

Nom/dénomination : SEIGNOL

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 407 180 785

N° gestion : 1971 B 00078

Désignation de l'entreprise : SAS SEIGNOLDurée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12Adresse de l'entreprise La Gare 42830 ST-PRIEST LA PRUGNEDurée de l'exercice précédent * 12Numéro SIRET * 4 0 7 1 8 0 7 8 5 0 0 0 1 3Néant ☐ *Exercice N clos le, 31/01/2019

		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ *	Capital souscrit non appelé	AA				
	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	AC		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	14815	AG	14815	
	Fonds commercial (I)	AH	7622	AI	1524	6097
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	Terrains	AN	50886	AO		50886
	Constructions	AP	75254	AQ	67898	7355
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	6711913	AS	4420427	2291485
	Autres immobilisations corporelles	AT	1177014	AU	824039	352974
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX	240000	AY		240000
	Participations évaluées selon la méthode de l'équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	9425	CV		9425
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD	167	BE		167
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	120839	BI		120839
TOTAL (II)		BJ	8407937	BK	5328705	3079232
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	1521173	BM		1521173
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	173573	BS		173573
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	2653070	BY		2653070
	Autres créances (3)	BZ	336435	CA		336435
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	2043789	CG		2043789
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	126651	CI		126651
	TOTAL (III)	CJ	6854693	CK		6854693
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	15262631	1A	5328705	9933926
	Renvois : (1) Dont droit au bail :					
	Clause de réserve de propriété : *					
	Immobilisations :					
	Stocks :					
	Créances :					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SAS SEIGNOL		Néant ☐ *	
				Exercice N 30092018	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....500000..)	DA	500000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	50000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)	DG	3071102		
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	282340		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK	852163		
		TOTAL (I)	DL	4755605	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ	51500		
	TOTAL (III)	DR	51500		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	2119719		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	111177		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2253486		
	Dettes fiscales et sociales	DY	559885		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	82552		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	5126820		
	Ecart de conversion passif *	(V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	9933926		
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	3672871		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS SEIGNOL				Néant ☐ *				
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue	{ biens * services *	FD	14652424	FE	77451	FF	14729875
			FG	5135	FH		FI	5135
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	14657559	FK	77451	FL	14735010
	Production stockée *					FM	25323	
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	19291	
	Autres produits (I) (11)					FQ	1367	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	14780993	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	6883958	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	-141786	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	5142493	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	196235	
	Salaires et traitements *					FY	1177000	
	Charges sociales (10)					FZ	377474	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *			GA	684639	
			- dotations aux provisions			GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC			
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD			
	Autres charges (12)					GE	190	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	14320205	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	460788		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	4000	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	640	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	4640	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	77607	
	Différences négatives de change					GS	0	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	77607	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	-72967		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (II - II + III - IV + V - VI)					GW	387820		

(RÉF: NVOIS - voir tableau n° 2053) Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SAS SEIGNOL		Néant ☐ *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	10784	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	3000	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	IIC	118886	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	132670	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	3479	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	149268	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	152747	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	-20076	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	85403	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	14918304	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		IIM	14635963	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	282340	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont {	IIY		
		IG		
	(3) Dont {	IIP	648988	
		HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	4640	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
		RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	19291	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Détail en annexe	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1. Faits caractéristiques de l'exercice

1.1. Evénements principaux

Aucun événement ni élément significatif ne sont survenus au cours de l'exercice.

1.2. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2014-03 de l'ANC.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Annexe page 3

2. Informations relatives au bilan

2.1. Actif

2.1.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.1.1. Fonds commercial

Les fonds de scierie, charpente, exploités à Saint-Priest-La-Prugne, sont issus :

- d'un apport à la création de la société pour 3.049 euros,
- d'une acquisition en avril 1981 pour 4.573 euros.

Ils font l'objet d'un amortissement sur 10 ans.

2.1.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.2.1. Principaux mouvements de l'exercice

	Augmentations		Diminutions	
	Réévaluation	Acquisition Apports Virements	Virements poste à poste	Cessions rebuts
Constructions				18 455
Installations techniques, matériel et outillage industriels		1 177		16 450
Installations générales, agencements, aménagements divers				
Matériel de transport		19 058		5 114
Matériel de bureau et informatique, mobilier		5 490		2 015
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes			30 000	

2.1.3. Immobilisations financières

	Augmentations		Diminutions	
	Réévaluation	Acquisition apports Virements	Virement poste à poste	Cessions Rebuts
Participations évaluées par équivalence				
Titres de participation (y compris évaluées par équivalence. ci-dessus)				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		39 000		

2.1.3.1. Titres de filiales et participations

- Liste des filiales et participations :
 - Scierie de la dore20 %
 - SCI 3S30 %



Informations financières	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
• Filiales (+ 50 %)											
• Participations (10 à 50 %)											
Autres filiales et participations											
- Scierie de la Loire	15.627	8.766	20 %	3.125	3.125	6.439	/	45.457	3.689	/	Comptes au 31/12/17
- SCI 3 S	21 000	- 49 716	30 %	6 300	6 300	237 416	/	396 000	- 65 057	/	Comptes au 30/09/18

2.1.3.2. Postes du bilan relatifs aux entreprises liées

	Montant concernant les entreprises	
	liées	avec lesquelles la Société a un lien de participation
Capital souscrit non appelé		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles		
Participations	9.425	
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		
Autres titres immobilisés		
Autres immobilisations financières	6.439	
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances	237.416	
Capital souscrit appelé, non versé		
Valeurs mobilières de placement		
Instruments de trésorerie (actif)		
Disponibilités		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	116.743	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie (passif)		
Charges financières		
Produits financiers	4.640	

2.1.3.3. Autres immobilisations financières

Elles correspondent pour l'essentiel à une retenue de garantie sur emprunt (109.000 euros).

2.1.4. Stocks

2.1.4.1. Stocks de produits achetés

Les stocks de matières premières et matières consommables sont évalués selon la méthode FIFO.

Le coût d'achat est composé du prix d'achat augmenté des frais accessoires d'achats.

2.1.4.2. Stocks de produits fabriqués

Les stocks de produits finis sont évalués au coût de production déterminé dans l'entreprise.

2.1.5. Produits à recevoir

Libellés	Montant
INTÉRÊTS COURUS	
Immobilisations financières	
Participations groupe	
Participations Hors groupe	
Clients	
Associés	
Valeurs mobilières de placements	
AUTRES PRODUITS	
Factures à établir	
RRR à obtenir, avoirs à recevoir	
Personnel	
Sécurité sociale	
Etat	36 116
Divers	640
TOTAL	36 756

2.1.6. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

	ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	120 839		120 839
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	2 653 071	2 653 071	
	Créance représentative des titres prêtés ou remis en garantie			
	Personnel et comptes rattachés	3 385	3 385	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices		
		Taxe sur la valeur ajoutée	58 748	58 748
		Autres impôts, taxes et versement assimilés		
		Divers	36 116	36 116
	Groupes et associés	236 776	236 776	
	Débiteur divers	1 411	1 411	
Charges constatées d'avance		126 651	126 651	
TOTAL		3 236 997	3 236 997	

2.2. Passif

2.2.1. Capitaux propres

2.2.1.1. Tableau de variation des capitaux propres

Libellés	N-1	+	-	N
Capital	500 000			500 000
Primes, réserves et écarts	2 926 135	194 968		3 121 102
Report à nouveau				
Résultat	194 968	282 340	194 968	282 340
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées	873 282	97 768	118 886	852 163
Autres				
TOTAL	4 494 384	575 076	313 854	4 755 606

2.2.1.2. Capital

Le capital s'élève à 500.000 € et est composé de 19.180 actions.

Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.

2.2.2. Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont constituées par des amortissements dérogatoires.

Leur montant correspond à la différence entre l'amortissement fiscal et l'amortissement économique (différentiel de durée et de mode).

2.2.3. Provisions pour risques et charges

Une provision a été constituée à hauteur de 51 500 € pour faire face à un litige prud'homal.

2.2.4. Dettes financières et autres dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes établissement de crédit				
- A 1 an max à l'origine	2 692	2 692		
- A + d'1 à l'origine	2 117 028	663 086	1 278 941	175 000
Emprunts et dettes financières Divers				
Fournisseur et comptes rattachés	2 253 486	2 253 486		
Personnel et comptes rattachés	237 473	237 473		
Sécurité sociales et autres organismes	196 824	196 824		
Impôts sur les bénéfices	791	791		
TVA	18 506	18 506		
Obligations cautionnées				
Autres impôts et taxes	106 291	106 291		
Dettes sur immobilisation Et comptes rattachés				
Groupe et associés	111 177	111 177		
Autres dettes	82 552	82 552		
Dettes titres empruntés ou rem. Garant				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	5 126 820	3 672 879	1 278 941	175 000

Annexe page 11

2.2.5. Charges à payer

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	60 973
Charges sociales provisionnées	25 609
Charges fiscales provisionnées	
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	2 731
Dettes part. groupes	
Dettes part. hors groupes	
Dettes sociétés en participation	
Fournisseurs	
Associés	1 927
Banques	2 692
Concours bancaires courants	
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	680 204
RRR à accorder, avoirs à établir	36 936
Participation des salariés	
Personnel	176 500
Sécurité sociale	103 778
Autres charges fiscales	106 291
Divers	45 616
TOTAL	1 243 257

Annexe page 12

3. Informations relatives au compte de résultat

3.1. Ventilation du chiffre d'affaires

	France	Export et communautaire	Total
Ventes marchandises			
Production vendue :			
- Biens	14 652 424	77 451	14 729 875
- Services	5 135	-	5 135
Chiffre d'affaires net	14 657 560	77 451	14 735 011

Annexe page 13

4. Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE (Crédit d'impôt compétitivité emploi) comptabilisé dans les comptes de notre entité à la clôture de l'exercice s'élève à 51 836 €.

Au compte de résultat, notre entité a retenu la comptabilisation du CICE en diminution des charges de personnel charges sociales.

Au bilan, il a été imputé en autres créances pour le montant qui n'a pu être imputé sur le solde d'IS à payer, à se faire rembourser par l'Etat.

Ce "produit" correspond au crédit d'impôt qui va être demandé à l'occasion de la déclaration du solde de l'impôt société.

Il traduit le droit au CICE acquis par notre entité relatif aux rémunérations éligibles comptabilisées dans l'exercice.

Le CICE a permis notamment de participer partiellement au financement en matière :

- d'investissement pour 64 725 €,
- de formation pour 12 155 €,
- et de reconstitution de notre fonds de roulement.

5. Autres informations

5.1. Provisions pour indemnités de départ en retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
Indemnités de départ en retraite		28 549	28 549

La provision pour indemnité de départ en retraite a été évaluée selon la méthode des unités de crédit projetées conformément au Règlement 2013-02 de l'ANC.

Le taux d'actualisation utilisé est de : 1.66 %

5.2. Engagements pris en matière de crédit-bail

	Terrains	Constructions	Installations matériels outillages	Autres	Total
Redevances restant à payer :					
- A plus d'1 an et 5 ans au plus			648 801		648 801
- A plus d'1 an et 5 ans au plus			1 029 574		1 029 574
- A plus de 5 ans			6 043		6 043
TOTAL	-	-	1 684 418	-	1 684 418

5.3. Engagements hors bilan

	N	N - 1
Engagements donnés		
Blocage de compte courant au profit de la SCI 3 S	150 K€	150 K€
Hypothèques		
Effets escomptés non échus		
Engagements reçus		
Garantie OSEO à hauteur de 25 % sur emprunt LCL ①	172 K€	172 K€
Garantie financière du Crédit Agricole sur les achats de bois	122 K€	122 K€

5.4. Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	3	
Agents de maîtrise et Techniciens	/	
Employés	3	
Ouvriers	39	
Total	45	

5.5. Honoraires des commissaires aux comptes

	CAC
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	5 700
Au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal	/
Honoraires totaux	5 700

SEIGNOL
Société par actions simplifiée au capital de 500 000 euros
Siège social : 4 Route de St Just, 42830 ST PRIEST LA PRUGNE
407 180 785 RCS ROANNE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
DU 27 MARS 2019

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2018

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2018 s'élevant à 282 340 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	282 340 euros
A titre de dividendes	99 736 euros
Soit 5,20 euros par action	
Le solde	182 604 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 3 253 706 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire

de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2018 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 99 736 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

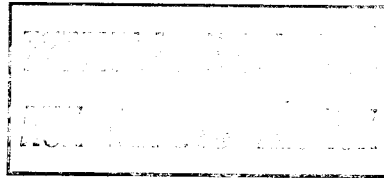
Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Mixte du 27 mars 2019

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

**Certifié conforme
Le Président**



SEIGNOL

S.A.S. au capital de 500.000 €
Siège social : 4 route St-Just
42830 ST PRIEST LA PRUGNE

RCS ROANNE 407 180 785

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux Associés

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société SEIGNOL relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

EXCO Clermont-Ferrand

CLERMONT-FERRAND
9 avenue Léonard de Vinci – La Pardieu
63057 Clermont-Ferrand cedex 1
Tél. : +33 (0)4 73 29 42 50
Fax : +33 (0)4 73 93 58 64
e-mail : excoclermont@exco.fr

VICHY
L'Atrium - 37 avenue de Gramont
03200 Vichy
Tél. : +33 (0)4 73 29 42 53
Fax : +33 (0)4 73 93 58 64
e-mail : cab.ab@exco.fr

C.R.E.G. – S.A. au capital de 381 510 euros – SIREN 873 200 182 RCS CLERMONT-FD – APE 6920Z – www.exco.fr

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes – Inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région Auvergne – Membre de la Compagnie Régionale de Riom

2



J.P. M₇

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement clients et fournisseurs prévues à l'article D.441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Comité de Direction.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

FAIT A CLERMONT-FERRAND, le 21 FEVRIER 2019

Pour la S.A. EXCO CLERMONT-FD
Commissaires aux comptes
Membre de la compagnie Régionale de Riom

François Verdier
Associé – responsable technique

Jean-Luc Beaughon
Mandataire social